

Association de Gestion de la Maison d'Accueil Hospitalière « Le Figuier »



Compte rendu de la réunion de planning du 21 décembre 2023

Présents : Christiane, Françoise C., Françoise T., Joëlle B, Joëlle M., Marie-Françoise, Michel, Paul, Roland, Sylvie et Thérèse.

Excusées : Annie, Caroline, Ghislaine, Pierrette et Virginie.

Planning

Sur 5 semaines soit du 25 décembre 2023 au 28 janvier 2024.

Depuis des mois il a été indiqué de faire attention aux parcelles voisines pour voir si un permis de construire est affiché. A mon arrivée mardi j'ai eu la désagréable surprise de constater que celui-ci est affiché depuis le 4 décembre. Dommage 16 jours de perdus.

Quelques informations et rappels

RAPPELS (CR de la réunion de planning du 26 octobre 2023)

Les deux points ci-dessous déjà évoqués lors de la réunion et repris dans le CR du 26 octobre 2023 ne semblent pas avoir été entendus.

Régimes sociaux

Pour rappel le second accompagnant n'est pas toujours au tarif de 8,50 €. Tout dépend de son régime social. Il faut donc faire attention lors de l'envoi du mail de réservation pour les pièces à fournir et ne pas indiquer « **le second accompagnant sera facturé à 8,50€** » mais :

Le second accompagnant sera au tarif de 8,50 € sous réserve qu'il relève d'un régime social avec lequel nous avons une convention et en présence des documents indispensables.

Le tarif du second accompagnant ne pourra être confirmé qu'après lecture de sa carte vitale ou le régime auquel il est affilié y est clairement indiqué.

Attention aux MSA

- Il faut d'abord vérifier qu'une convention existe avec la MSA des personnes accueillies : si ce n'est pas le cas ce sera un T4 pour les deux résidents
- pour ce régime il est indispensable d'avoir l'attestation de droits de ou des personnes accueillies. Si l'enfant n'est pas rattaché au régime MSA il n'y aura pas de prise en charge du différentiel éventuel et ce que ce soit pour le 1^{er} ou le second accompagnant.

Attention donc lors de la facturation. En cas d'absence de cette attestation il faut facturer un T4.

Réservation

1. Une réservation d'une famille déjà venue au figuier se fait **via la fiche famille**

N'hésitez pas à prendre le guide de saisie en cas de doute ou d'oubli.

En cas de non-respect de ces règles de gestion, un autre dossier est créé et nous perdons tout l'historique du dossier mais qui peut générer une demande de pièces peut-être pas nécessaire.

2. Une seule chambre par famille

Facturation

La facturation se fait obligatoirement au nom de la personne qui dort à la MAH du Figuier. Aucune dérogation ne doit être faite.

INFORMATIONS

Fin d'année et tarifs

1. Ne soyez pas surpris pour les réservations : les périodes s'arrêtent au 1^{er} janvier 2024 et reprennent ensuite eu égard à l'arrêté des comptes et au changement de tarif.
2. Changement de tarif à partir du 1^{er} janvier 2024. Dès la communication des nouveaux barèmes le nouveau fichier sera affiché. Il faudra être vigilant en cas de départ après le 1^{er} janvier 2024 et facturer en conséquence.

Lieux de nos prochaines réunions

En semaine 49 notre maison a vu, comme c'est souvent le cas maintenant compte tenu d'une hausse de fréquentation, une présence des résidents quasiment tout au long de la journée. Une famille endeuillée y a reçu sa famille, des mamans dont l'enfant est en nénot déjeunant tard dans la matinée, des caissons présents dès 16h30 dans le salon, sans oublier l'aide à domicile présente de 14 à 16 heures.

Si notre réunion de planning avait eu lieu cette semaine cela n'aurait pas été possible.

Aussi, pour préserver l'intimité, la tranquillité de nos résidents mais également garder cet endroit de vie propre et sain, l'espace salon/salle à manger leur sera exclusivement destiné. Nos prochaines rencontres se dérouleront donc dans les locaux de la Ligue Contre le Cancer.

Collecte des déchets

Changement d'horaires et de jour pour la collecte de nos déchets.

A partir du 1^{er} janvier 2024 :



Les jeudis des semaines paires avec un ramassage entre 12 et 20 heures



Les mardis avec un ramassage entre 12 et 20 heures

Bien qu'il nous soit demandé de ne sortir les containers que le matin à 7 heures, eu égard à nos contraintes nous continuerons à les sortir le soir ***(le plus tard possible)*** pour ne pas gêner les passants.

La prochaine réunion de planning se déroulera le **jeudi 25 janvier 2024 à 16h00 dans les locaux de la Ligue Contre le Cancer.**